

Compte rendu de réunion du conseil municipal

Séance du mardi 14 septembre 2021

Le **mardi 14 septembre 2021** à 20h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bourgvallées se sont réunis dans la salle des fêtes de la commune déléguée de Saint Samson de Bonfossé, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire de la commune de Bourgvallées, Claude JAVALET, le 8 septembre 2021, conformément aux articles L.2121-10 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : JAVALET Claude, LECLER Fabienne, CATHERINE Gabriel, DESHAYES Catherine, GOULET Olivier, DESVAGES Serge, LEBOUVIER Alain, GUIHENEUC Régine, BRIARD Marlène, GAUTIER Christelle, COULLERAY Didier, LERENARD Jacky, BOUILLON Magali, GIRAULT Natacha, LEVEZIEL Adeline, ÉNÉE Jennifer, LECOEUR Benjamin, BOULLOT Jean-Louis, HERVIEU Jean-Claude, MARIE Romain, VILLAIN Laetitia, ASSELIN Grégory, LEREBOURS Marie-Astrid, ENGUERRAND Roger, TROUINARD Aurélie

Absents excusés : HOREL-DELVILLE Chantal donnant pouvoir à Gabriel CATHERINE, Edwige LIENARD

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 25

Nombre de pouvoir : 1

Nombre de voix délibérantes : 26

Mme Régine GUIHENEUC a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal en application de l'article L.2121-15 du CGCT.

M. Le Maire demande à rajouter à l'ordre du jour le dossier DETR pour la mairie du Mesnil-Herman

D-2021-80 : Validation du compte-rendu de la réunion du 6 Juillet 2021

Après la lecture du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 6 juillet 2021, les membres du conseil municipal l'adoptent par 26 voix pour et 0 abstention.

D-2021-81- Convention Syndicat Scolaire Mesnil-Raoult-St Romphaire-Troisgots/Commune de Bourgvallées

M. Le Maire donne lecture de la convention de remboursement des salaires lors de la mise à disposition des agents du Syndicat Scolaire St Romphaire/Troisgots/Mesnil-Raoult à la commune de Bourgvallées. La commune de Bourgvallées remboursera le coût réel horaire de l'agent (traitement brut et charges patronales) pour la période du 16 au 20 août 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré émet un avis favorable à l'unanimité et autorise M. le Maire à signer cette convention.

✓ D-2021-82 : convention compensation financière de la ville de Cherbourg en Cotentin.

Les jours à inscrire sur le Compte Epargne Temps (C.E.T) s'apprécie en principe en fin d'année. Suite au départ de Mme Céline LEMARINEL cette dernière a demandé à inscrire 5 jours de congés payés sur son C.E.T. M. Le Maire a accepté. La ville de Cherbourg-en-Cotentin, nouvel employeur de Mme LEMARINEL qui va devoir assumer la charge de ce C.E.T.

Conformément à l'article 7 du Décret n°2004-878 modifié, la ville de Cherbourg-en-Cotentin demande la participation forfaitaire, à hauteur de 135 euros brut par jour de C.E.T accordé, formalisée par une convention.

Le coût pour la commune de Bourgvallées est de 675 euros

M. Le Maire est autorisé à signer la convention. Le conseil municipal est favorable à la majorité (25 pour, 1 abstention)

✓ D-2021-83: remboursement facture Orange à M. Serge DESVAGES.

Face à l'urgence du besoin, M. Serge DESVAGES s'est acquitté de la facture Orange N°OF-2348-210902101247-A00168 pour l'achat d'un téléphone pour un montant de 44.90 € TTC pour l'installer à l'école

Le conseil municipal délibère favorablement à l'unanimité pour que cette somme soit remboursée à M. Serge DESVAGES.

✓ D-2021-84 : présentation des plans proposés et surface proposées pour le projet de la future mairie-Médiathèque-Agence Postale.

M. Le Maire présente le travail du C.A.U.E dans le cadre du projet de la future mairie-Médiathèque-Agence postale : le projet comporte 510m² pour la mairie dont 230 m² d'accueil au public au rez-de-chaussée.

La partie médiathèque de 240 m² est mutualisée avec la mairie à hauteur de 130 m². Le projet permet d'agrandir la médiathèque, si la fréquentation le permet, en mutualisant des pièces de la mairie.

La partie à construire sera de 110 m².

Il est possible de mettre en place par canton une Maison de service communal « Manche Services » qui permet de renseigner le public sur des demandes dites « de premier niveau » pour 5 organismes (CPAM, POLE EMPLOI, CAF, CARSAT et MSA) grâce à des agents communaux formés. La commune de Bourgvallées se renseigne auprès du Département pour savoir si ce projet est possible.

Le conseil municipal s'interroge sur la cohérence des bureaux administratifs à l'étage à l'exception de l'accueil.

Le conseil municipal est favorable à l'unanimité pour avancer sur le projet.

Le conseil municipal délibère favorablement pour un montant de prime de 2700 € pour chacun des 3 architectes retenus après une première consultation (26 pour, 0 abstention).

Le conseil autorise M. Le Maire à lancer une consultation des architectes selon une procédure adaptée (article L2123-1 du code de la commande publique)

✓ D-2021-85 : devis extension Salle des Fêtes de la Mancellière sur vire

Gabriel CATHERINE, maire adjoint aux travaux, présente les devis de l'entreprise GOUTAL et de l'entreprise de Maçonnerie GODARD pour l'extension de la salle des Fêtes de la Mancellière sur Vire.

M. Gabriel CATHERINE informe qu'il a consulté pour l'ensemble de l'entreprise LCL à hauteur de 34 543 € ttc .

Des travaux en régie seront réalisés pour l'isolation et la mise aux normes des sanitaires (accessibilité PMR). L'estimatif du Projet des travaux en régie est d'environ 40 000 € pour la commune.

Le conseil municipal délibère favorablement à l'unanimité pour retenir les devis de l'entreprise GOUTAL et l'entreprise GODARD à hauteur 25 934.22 € HT.

Le garage en préfabriqué doit soit être déplacé, soit être détruit pour la réalisation de ce projet. Le conseil municipal autorise M. Le Maire à vendre le garage au plus offrant.

D-2021-86: Décision modificative n°1

Suite à la décision de réaliser l'achat d'une nouvelle chaudière pour la garderie de St Romphaire, et suite à la décision du 6 juillet 2021 de faire appel à Dataouest pour la mise en place du réseau, l'installation de la mise en sécurité informatique et pour la maintenance informatique Le conseil municipal décide la décision modificative budgétaire suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D615221 : Bâtiments publics	21 600,00 €			
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	21 600,00 €			
D023 : Virement section investissement		21 600,00 €		
TOTAL D 023 : Virements à la sect d'invest.		21 600,00 €		
Total	21 600,00 €	21 600,00 €		
INVESTISSEMENT				
D21312 : Bâtiments scolaires		5 600,00 €		
D2183 : Matériel de bureau et info.		16 000,00 €		
TOTAL D 21: Immobilisations corporelles		21 600,00 €		
R 021 : Virement de la section de fonct				21 600,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct				21 600,00 €
Total		21 600,00 €		21 600,00 €
Total Général		21 600,00 €		21 600,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide la décision modificative ainsi proposée.

Serges DESVAGES signale que 3 postes ordinateurs sont vétustes, il faut prévoir de les changer.

Le conseil municipal délibère favorablement à l'unanimité

D-2021-87: DEMANDE DETR POUR RAVALEMENT ET PEINTURE MAIRIE Le Mesnil Herman

Gabriel CATHERINE, maire adjoint aux travaux présente le devis de ravalement du batiement de la mairie et salle de convivialité du Mesnil-Herman de l'entreprise DEPINCE de 17 585.36 € HT. Le devis de peinture de l'entreprise LECLUZE est de 1 581.90 € HT. Le devis de Mme Caroline BRETON est de 7 486.84 € HT pour la réalisation de la V.M.C

Vu les articles L.2334-32 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Considérant la vétusté des murs intérieurs et extérieurs de la mairie du Mesnil-Herman,

Après avoir entendu l'exposé de Gabriel CATHERINE, le conseil municipal, à l'unanimité,

Décide d'engager des travaux de rénovation de ce bâtiment

Adopte l'estimation des travaux qui s'élève à 29 319.51 € H.T.,

Autorise Monsieur le Maire ou un adjoint à solliciter les subventions au titre de la DETR 2021,

Adopte le plan de financement suivant :

Ravalement	17 585.36 €	état – DETR (25 %)	7329.88 €
V.M.C	7 486.84 €	autofinancement	21 989.63. €
Peintures	1 581.90 €		
Divers / imprévus (10%)	2665.41 €		
Total dépenses	29 319.51 €	Total recettes	29 319.51 €

Le conseil municipal délibère favorablement à l'unanimité

D-2021-88 : location préfabriqué pour le bureau du Maire

Gabriel CATHERINE, maire adjoint aux travaux informe qu'il a consulté deux entreprises ALGECO et PORTAKABIN pour la location d'un préfabriqué pour le bureau du Maire

Pour 36 mois, l'entreprise Portakabin propose un préfabriqué de 15 m2 à 6130.36 € HT, et l'entreprise Algeco propose un préfabriqué plus grand de 18m2 mais à 9 317.95 € HT.

Le conseil municipal délibère favorablement et retient l'entreprise Portakabin pour l'installation du bureau du Maire.

Questions diverses

- M. le maire informe qu'il a rencontré M. DESERT, pharmacien, le 08 septembre 2021 dans le cadre de la recherche de médecin, Kinésithérapeute, ou dentiste pour la maison médicale. M. Le Maire va rencontrer le Dr LOPEZ de Maine-et-Loire, Président de la Fabrique des Centres de Santé, début octobre (entre le 5 et le 9 octobre).
- Une réunion avec M. Le Maire de Moyon va être fixée pour une éventuelle mutualisation dans le projet d'installation d'un médecin.
- Une plaquette va être effectuée par Nowis-Grafik pour un montant de 591 € pour la promotion. Une vidéo téléchargeable par QR CODE pourrait être réalisée pour un montant entre 800 € à 1200 €. Le conseil est favorable à ces outils de promotion.
- Le point est fait sur l'avancée des travaux du cimetière de St Romphaire. Le petit bâtiment est en partie construit, le bardage extérieur reste à poser après l'installation de l'électricité. Les plantations de petits végétaux vont être mis en place en octobre. Les arbres seront plantés en décembre 2021.
- Des devis de voiries vont être demandés par Roger ENGUERREND, avec élagage de la haie concernant l'accès au nouveau cimetière.
- Une réunion de travail va être organisée au plateau sportif pour étudier l'organisation de l'utilisation du terrain de tennis et du City PARK avec le R.P.I St Romphaire/Troisgots/Mesnil-Raoul. Après vérification, la haie près du terrain de tennis appartient à la commune. Grégory ASSELIN, aimerait que le RPI rencontre les commissions voiries, aménagement pour l'utilisation du terrain de tennis, du city-stade de St Romphaire

- Le Département fera les passages piétons en agglomération suite à l'aménagement du bourg de St Samson et du Mesnil-Herman. Tout ce qui est aménagement urbain devrait être posé dans la dernière quinzaine de septembre 2021.
- Les passages piétons sur l'ensemble du territoire devraient être refaits.
- L'éclairage au lieu-dit « Le Vert buisson » de La Mancellière est à revoir, par rapport au passage piéton et l'arrêt du bus.
- Deux endroits dans la commune sont prévus sur Saint Samson de Bonfossé pour des parkings dit « dépôt minute », le marquage reste à réaliser.
- M. Le maire informe qu'il a rencontré les services de Saint-lô Agglo, ainsi que Mme Marie-Pierre FAUVEL dans le cadre du contrat SAINT LO AGGLO/COMMUNE : la commune peut présenter au cours du mandat 1 dossier à 3 dossiers maximum. La commune peut prétendre à une subvention de 164 100 €, sous réserve que la commune conserve un autofinancement de 20% pour chaque projet. Les trois thèmes d'opérations éligibles sont l'attractivité, le cadre de vie, le développement durable de la commune
- Au prochain conseil, la grille de notation/cotation des logements sera présentée.
- Le FDGDON est venu sur St Samson et La Mancellière pour résoudre le problème de surpeuplement des pigeons.
- Projet lotissement de la Mancellière sur vire : Un ultimatum a été transmis au Notaire par M. Serge DESVAGES pour l'acquisition du terrain d'ici la fin d'année. Une réflexion sera envisagée par la suite.
- Le brasseur, M. Bellee souhaite apporter du matériel : un bail commercial va être effectué près du notaire Me Sanson.
- Le repas des anciens n'aura pas lieu cette année. Des bons d'achat seront proposés aux personnes âgées de plus de 68 ans.
- La prochaine réunion de conseil municipal est prévue le 19 octobre 2021

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45

JVALET	Claude		COULLERAY	Didier	
LECLER	Fabienne		LERENARD	Jacky	
CATHERINE	Gabriel		BOUILLON	Magali	
DESHAYES	Catherine		ASSELIN	Grégory	
GOULET	Olivier		GIRAULT	Natacha	
DESVAGES	Serge		MARIE	Romain	
LEBOUVIER	Alain		VILLAIN	Laëtitia	
GUIHENEUC	Régine		LEREBOURS	Marie- Astrid	
ENGUERRAND	Roger		LEVEZIEL	Adeline	
BOULLOT	Jean-Louis		ENÉE	Jennifer	
LIENARD	Edwige		LECOEUR	Benjamin	
TORCHIO- BRIARD	Marlène		TROUINARD	Aurélie	
GAUTIER	Christelle		HOREL- DELVILLE	Chantal	
			HERVIEU	Jean-Claude	